

Image not found or type unknown



constestation d'un tuteur

Par **E.B.**, le **21/02/2019** à **17:28**

Bonjour,

Je m'inquiète pour mon beau-père!

Comment une personne en conflit depuis plus de 20 ans avec son propre père (tribunaux.....etc...) et dont il a déjà été prouvé par jugement que cet homme n'était intéressé que par l'argent peut être nommé tuteur de son propre père?

La nomination de tuteur lui avait déjà été refusée à la demande de la personne à protéger aujourd'hui (le père)?